



AG GER 43 Saison 2024 2025

Jeudi 9 octobre 2025 à 19h15

Maison Départementale des sports

9 rue des Moulins Le Puy en Velay

Adhérents utilisateurs du GER43

CD 43 // REVE XV // RCHP // SCB

Nouvel entrant pour la saison 2025/2026 COP

Présents

CD43 : Christophe Urbain-Trouvé, Didier Balland, Gilles Schmitt

REVE XV :

RCHP :

SC Brivadois : Laurent Mansot

Cop : Xavier Merle secrétaire du COP , mandaté par le président Gérard Roméas

Invités : Pablo Cartal chargé de développement CD43

Excusés

Accueil et mot du Président

Rapport moral et d'activité GER43

Rapport financier GER43

Organisation 2025/2026

Participations financières

Questions diverses

Signature des conventions

Moment convivial

Rapport d'activités

Domaine RH

Fin CDI de Baptiste Dance le 22 août 2024.

Embauche d'Elliot Michel en remplacement de Baptiste Dance le 19 août 2024, mise à disposition du CD43, REVE XV et RCHP.

Embauche de Yanis Urbain-Trouvé 1 septembre 2024, mise à disposition du CD43 et du SC Brivadois.

Subvention ANS

Emploi Elliot : dernière année 10000 euros (34000 euros :14000 en 2022,10000 en 2023 et 10000 en 2024)

Emploi de Yanis : première année 10000 euros (30000 euros sur 3 ans)

Subvention profession sport du département

10027 euros (3,20 euros de l'heure baisse 0,80 euros)

Emploi Elliot : x

Emploi Yanis : x

Dépenses / Recettes – GER43

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

Baptiste / Elliot – RCHP / REVE XV / CD43

Dépenses : 34104 €

Subventions : 18405.57€

Reste : 15698,43 €

Heures effectuées du 1/07/2024 au 30/06/2025

CD43 460,5h

REVE XV 342h

RCHP 614,5h

Total de 1417 heures effectuées

Coût par entité :

CD43 : $15698,43 \times 460,5 / 1417 = 5101,71$

REVE XV : $15698,43 \times 342 / 1417 = 3788,89$

RCHP : $15698,43 \times 614,5 / 1417 = 6807,82$

Coût par entité

Provisions

Solde

CD43 5101,71 € 7591,67 € (2x400 + 10x600 +166,66 + 625 CDOS SNU)

+ 2489 €

REVE XV 3768,89 € 7166,66 € (2x400 + 10x600 +166,66 + 200 CDOS)

+ 3377,77 €

RCHP 6807,82 € 7491,66 € (2x400 + 10x600 +166,66 +525 SNU)

+ 683,84 €

Détails des provisions mensuelles versées

Juillet et août 2024 : 400 € / entité

Septembre à juin 2025 : 600 € / entité

Prime macron : 166,66 € / entité

Facturation sur le compte du GER43

Objet : Intervention Journée Olympique SNU 24 juin 2025 Tence = 400 €

Objet : Intervention Journée Olympique SNU 2 avril 2025 Tence = 200 €

Objet : Intervention Journée Olympique SNU 28 novembre 2024 Tence = 250€

Objet : Intervention Journée Olympique SNU 26 octobre 2024 Tence = 200€

Objet : SVS USEP 19 septembre 2024 = 100€

Objet : Journée Olympique 2025 Monistrol 19 juin = 200€

Soit 1 350 € à répartir de la façon suivante

625 euros pour le CD43

525 euros pour le RCHP

200 euros pour REVE XV

Yanis – SCB / CD43

Dépenses : 26163,64 €

Subventions : 13694,32 €

Reste : 12469,32 €

Heures effectuées du 1/09/2024 au 30/06/2025 (sur 10 mois)

CD43 520h

SCB 691,5h

Formation 182h (à répartir 50/50 sur les 2 entités)

Soit :

CD43 611h

SCB 782,5h

Total de 1393,5 heures effectuées

Coût par entité :

CD43 : $12469,32 \times 611 / 1393,5 = 5467,35 \text{ €}$

SCB : $12469,32 \times 782,5 / 1393,5 = 7001,97 \text{ €}$

Coût par entité		Provisions	Solde
CD43	5467,35 €	6550 € (10x630 + 250)	+ 1082,65 €
SCB	7001,97 €	9 300 € (9x1000 + 300)	+ 2298,03 €

Détails des provisions mensuelles versées

Septembre à juin 2025 : 630 € / mois pour le CD43

1000 € / mois pour le SCB

Prime macron : 250 € pour le CD43 - 300 € pour le SCB

Lycée Bonnefont

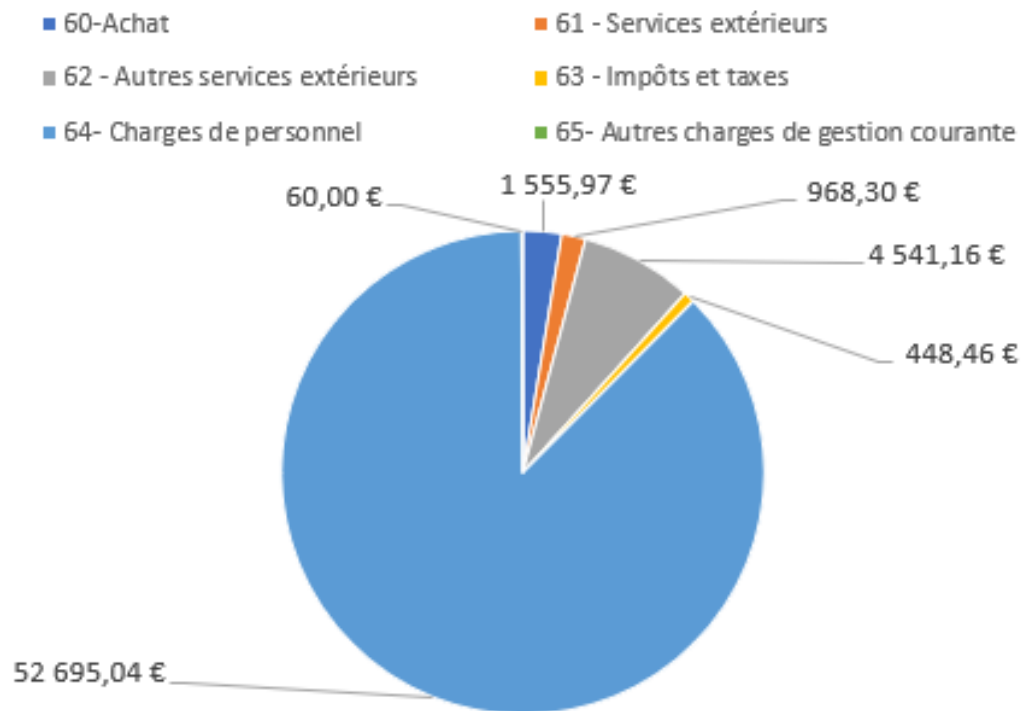
Yanis intervient sur la section sportive.

Le SCB facture les heures au lycée.

Résultats Financiers

Charges	Montants
60-Achat	1 555,97 €
61 - Services extérieurs	968,30 €
62 - Autres services extérieurs	4 541,16 €
63 - Impôts et taxes	448,46 €
64- Charges de personnel	52 695,04 €
65- Autres charges de gestion courante	60,00 €
TOTAL DES CHARGES	60 268,93 €

Charges GER43 saison 2024-2025



Produits

Montants

70-Vente de produits finis, prestations de services, marchandises

1 350,00 €

74- Subventions d'exploitation

31 801,10 €

75 - Autres produits de gestion courante

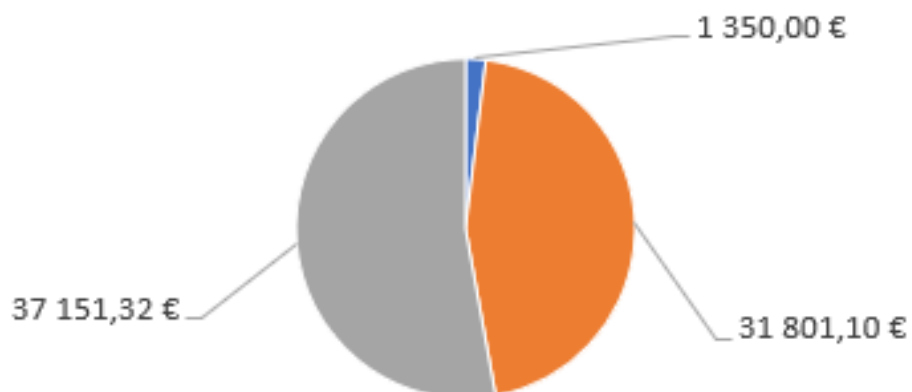
37 151,32 €

TOTAL DES PRODUITS

70 302,42 €

Produits GER43 saison 2024-2025

- 70-Vente de produits finis, prestations de services, marchandises
- 74- Subventions d'exploitation
- 75 - Autres produits de gestion courante



Résultats 2024/2025 **10 033,49 €**

Perspectives 2025/2026

Le COP entre dans le GER43

Demande de minibus de la région Aura affecté sur l'ouest pour doter nos deux employés.

Provisions financières 2025 2026

Mise à disposition d'Elliot Michel

CD43	475 heures	700 euros mensuels
REVE XV	425 heures	625 euros mensuels
RCHP	375 heures	550 euros mensuels
COP	425 heures	625 euros mensuels

Mise à disposition de Yanis Urbain-Trouvé

SC Brivadois 787,5 heures 900 euros mensuels

CD43 787,5 heures 900 euros mensuels

Le SCB facturera les prestations de Yanis au Lycée de Bonnefont

Fonctionnement

Chaque **Adhérent utilisateur** endosse le rôle d'employeur

Désignation d'un responsable du suivi du salarié par chaque utilisateur si ce n'est pas le président.

Le CD43, secrétaire et Chargé de développement, alertera sur les dépassements horaires.

Elliot et Yanis sont des salariés et non des bénévoles.

Réunion du comité directeur en janvier 2026.

Règles RH Convention Nationale du Sport

Durées maximales journalières et hebdomadaires

- 8 heures pour les apprentis et les jeunes travailleurs de moins de 18 an
- 10 heures pour les autres salariés.
- Toutefois, dans certaines situations, il est possible de dépasser ces durées, sans pour autant dépasser 12 heures. Cette disposition exceptionnelle ne peut pas s'appliquer plus de 2 fois dans une même semaine, et ni plus de 3 fois par mois ni plus de 12 jours par an (1).
- Dès lors que tout salarié bénéficie d'un repos quotidien de 11 heures consécutives
- Le nombre de semaines dont la durée atteint ou dépasse 44 heures est limité à 15 par an. Lorsque 4 semaines consécutives sont supérieures ou égales à 44 heures, la 5e semaine doit être de 35 heures au plus (2).

Modification Statuts

Proposition de modifier l'article 10 des statuts du GER43.

Article 10 : Le conseil d'administration (CA)

➤ Composition et Constitution du CA

Le groupement est administré par un CA dont les fonctions sont bénévoles. Il est composé de :

- Président du Comité Départemental de Rugby de la Haute-Loire.
- Trésorier du Comité Départemental de Rugby de la Haute-Loire.
- Secrétaire du Comité Départemental de Rugby de la Haute-Loire.
- Les Présidents de chaque club adhérent.

Président du GER43 : fonction prise par le président du Comité Départemental de Rugby de la Haute-Loire

Trésorier du GER43 : fonction prise par le trésorier du Comité Départemental de Rugby de la Haute-Loire

Secrétaire du GER43 : fonction prise par le secrétaire du Comité Départemental de Rugby de la Haute-Loire

Le CA est validé à chaque AG.

Questions diverses

CD43

Reconduction de la prime Macron

REVE XV

RCHP

SCB

COP

